

Les pictogrammes des gants

→ Type de protection et normes associées



Dangers mécaniques – EN 388



Chaleur et feu – EN 407



Dangers du froid – EN 511



Protection chimique générale – EN 374



Micro-organismes et virus – EN 374



Contamination radioactive – EN 421

Découvrez nos autres brochures et nos newsletters sur notre site !



Scannez-moi !



Le gant est un équipement de protection individuelle (EPI) qui protège la main.

Celui-ci dispose d'un marquage spécifique.
Apprenez à le déchiffrer !

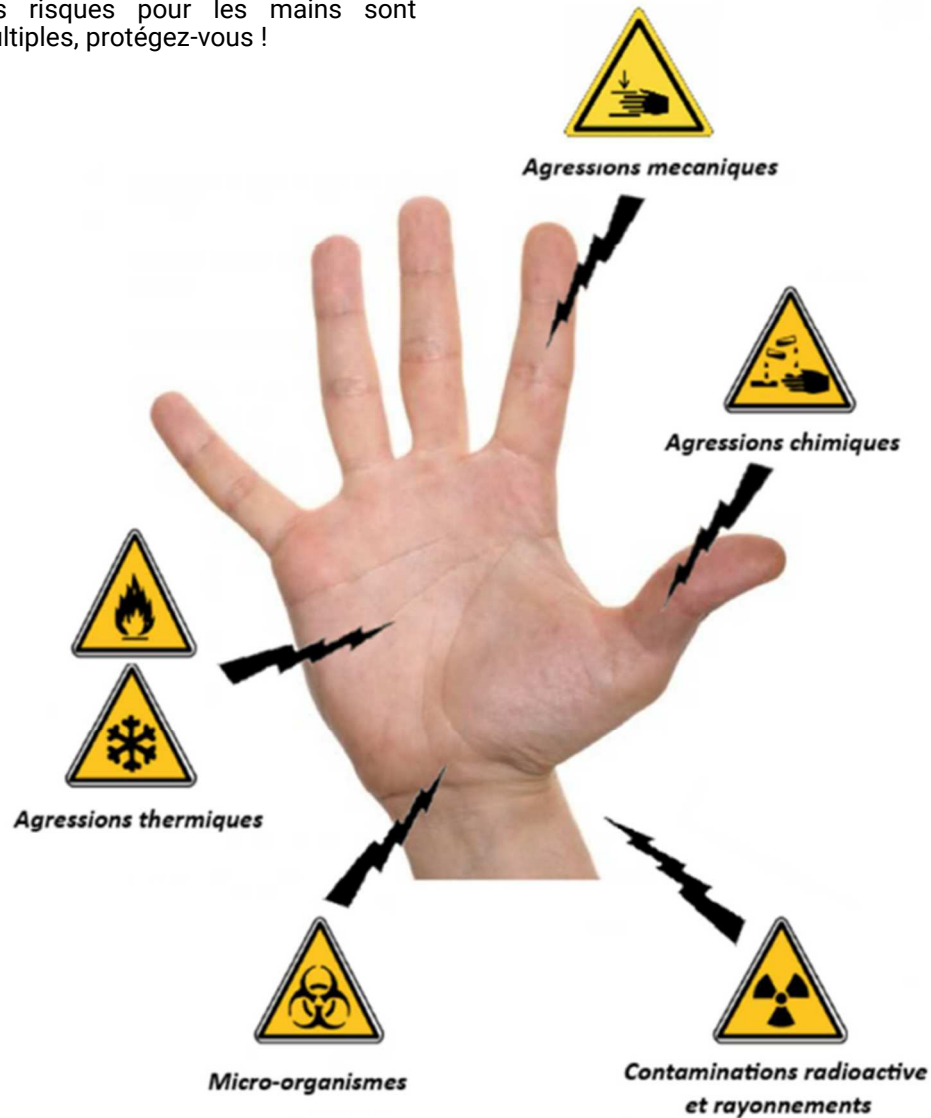


Ne pas jeter sur la voie publique (article L.541-10-1 du Code de l'Environnement)

V.2022-12

→ Quels sont les risques pour les mains ?

Les risques pour les mains sont multiples, protégez-vous !



→ Le marquage des gants

Chaque gant de protection doit porter les marques qui suivent :

- Le nom du fabricant,
- La désignation du gant et de la taille,
- La marque CE,
- Les pictogrammes appropriés
- Les niveaux de performance

Le marquage doit rester lisible pendant toute la durée de vie du gant.



Lorsque le marquage du gant est impossible au vu de ses caractéristiques, les informations doivent figurer sur le conditionnement qui se trouve immédiatement en contact avec le gant.